

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 1er octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DVD 86** Parc de stationnement Porte Maillot à Paris 17e - Principe de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L-1411-1 et suivants ;

Vu l'avis émis le 5 septembre 2018 par la "Commission Consultative des Services Publics Locaux", en application de l'article L 1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation établi au titre de l'article L-1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le principe de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement Porte Maillot à Paris 17e, de l'autoriser à lancer la consultation, d'accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation et à procéder à toutes les demandes administratives nécessaires au projet ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Le principe de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation du parc de stationnement Porte Maillot (17e), pour une durée de 20 ans, est approuvé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation et à procéder à toutes les demandes administratives nécessaires au projet.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**